

DELIBERATION N° 2006/03-11 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DU GRAND NANCY

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Conseil de Communauté du Grand Nancy a, par délibération du 17 février 2006, approuvé la révision du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.), lui-même approuvé en juillet 2000.

Ce document, joint au présent rapport, s'appuie sur les dispositions de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

I - Contexte législatif

Son actualisation repose d'une part, sur l'exigence légale de se conformer désormais aux lois « solidarité et renouvellement urbains » et « urbanisme et habitat » parues depuis cette date et, d'autre part, sur la prise en compte du contexte économique en faveur du développement durable.

II - Enjeux et orientations du P.D.U.

Le P.D.U. révisé présente des enjeux forts :

- répondre aux besoins de déplacements de la population,
- réduire les gaz à effet de serre,
- se préparer au nouveau choc pétrolier,
- réduire la pollution de l'air, le bruit, l'insécurité routière,
- réduire l'encombrement des lieux congestionnés et mieux partager l'espace public,
- améliorer le fonctionnement de l'agglomération (développement économique, attractivité),
- le cas particulier du cœur de l'agglomération,
- les déplacements de proximité.

La révision du P.D.U. s'appuie sur le projet d'agglomération et ses propositions faites dans leurs dimensions sociales, économiques et environnementales. Les orientations relatives aux déplacements se présentent sous forme de trois grands axes de réflexion :

- promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire,
- s'inscrire dans l'évolution de l'urbanisation et les exigences du développement économique,
- accompagner l'évolution des modes de vie et des comportements.

Le Conseil de Communauté du 16 décembre 2005 a fixé un cadre d'orientations, avec 7 priorités d'action :

1. Harmonisation hiérarchisée du réseau de voirie, réduction générale de la vitesse de circulation et partage réaffirmé du domaine public,
2. Développement équilibré du réseau de transports en commun autour des lignes de Transports en Commun sur Site Propre (TCSP) et de lignes à haut niveau de service,
3. Plan de circulation : anneau de desserte du cœur de l'agglomération et insertion des lignes de TCSP,
4. Stationnement dans le cœur de l'agglomération et dans les quartiers à enjeux,
5. Développement des modes doux (vélo et marche à pied),
6. Promotion d'une offre multimodale de transport à l'échelle du bassin de vie,
7. Actions innovantes et « chantiers » du P.D.U.

III - Programme d'actions

Ce programme comprend 4 échelles territoriales :

- Les déplacements entre Communauté Urbaine et Bassin de Vie,
- Les déplacements au sein de l'agglomération,
- Le cas particulier du cœur de l'agglomération,
- Les déplacements de proximité.

IV - Evaluation, mise en œuvre et suivi

L'évaluation se traduira à deux niveaux :

- évaluation environnementale sur les deux thèmes principaux que sont la qualité de l'air et le bruit.
- évaluation économique et financière.

Le programme de mise en œuvre se déroulera sur des périodes plus ou moins longues :

- le très court terme (2006-2007) pour la poursuite d'opérations déjà engagées,
- le court terme (2008 - 2010) où seront engagés les travaux de la ligne n° 2 de transports en commun en site propre.
- le moyen terme (2011-2015) : opérations nouvelles pouvant s'échelonner jusqu'en 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 3 abstentions (Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL du Groupe Ludres Autrement) :

- que soit envisagée une liaison de bus directe entre Ludres et Nancy, afin de réduire la durée du trajet qui est actuellement de 45 minutes,
- que soit constatée la prise en compte de l'importance de la fréquentation de la gare de Ludres, la plus fréquentée de l'agglomération après Nancy, bien que ne disposant que de 9 trajets aller-retour par jour.
- de demander l'amélioration de cette desserte :
 - extension des parkings,
 - cadences plus fréquentes par la réalisation d'un tram-train, de Pompey à Pont-Saint-Vincent par Nancy,
 - programmation d'une jonction entre la voie ferrée Ludres/Nancy et la nouvelle ligne de TCSP n° 3 à hauteur de Vandoeuvre.
- de donner un avis favorable à la révision du P.D.U.